



Paris le 1^{er} décembre 2018.

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

L'année aéronautique 2019 sera marquée, comme chaque année depuis 1949, par l'organisation de la 71^{ème} édition de **l'Echange International des Cadets de l'Air (IACE)** en France et dans le Monde.

Echange à dominante **aéronautique**, il permet ainsi à de jeunes passionnés âgés de **18 à 21 ans**, affiliés à nos **fédérations** et issus de nos **clubs**, de partir à l'étranger à la rencontre de jeunes du même âge, animés du même amour de l'aviation.

L'échange se déroulera **du 21 Juillet au 08 Août 2019**.

Ce programme est organisé sous l'égide de **l'Aéro-Club de France**, avec le soutien de la **DGAC** et de divers **partenaires**, et constitue de fait la seule action commune vers les jeunes de nos différentes fédérations aéronautiques.

Rencontres uniques et incroyable expérience, il est certain qu'elle marquera la vie aéronautique de **nos jeunes ambassadeurs**, étendant leurs horizons aéronautiques, culturels et humains.

Je ne doute pas que cette année encore vous aurez à cœur de rechercher parmi les membres de votre association ceux ou celles qui sauront se montrer dignes d'être **les représentants de notre pays** pour cet échange 2019. Ces échanges constituent une récompense et un honneur aussi bien pour vos jeunes licenciés que pour votre club.

Vous trouverez ci-joint la **note d'information** concernant les candidatures 2019 qui devront cette année être effectuées en ligne sur IACEA.FR.

La date limite du dépôt de candidature est fixée au **25 Janvier 2019** à 23h59.

En espérant compter parmi les candidats et peut être parmi les sélectionnés un jeune membre de votre association, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Jad Naciri
Président de la Commission Cadets de l'Air





Historique :

Chaque année, près de **560 jeunes** à travers le monde participent à l'Echange International des Cadets de l'Air. Expérience initiée en 1946, il y a maintenant près de 71 ans, par les USA, le Canada et la Grande Bretagne, il s'agissait de réunir des jeunes, filles et garçons, autour de leur passion pour l'Aéronautique.

Qu'ils soient pilotes militaires, parachutistes, pilotes privés, vélivoles...ils ont en commun l'Air, le sérieux et la motivation.

La participation de la France date de 1949, lorsque la Civil Air Patrol des USA et l'Aéro-Club de France établirent les fondations d'un **échange de jeunes pilotes** avec une première initiative impliquant 5 jeunes Français et 5 jeunes américains. D'abord sous la tutelle de la DGAC, la responsabilité de l'échange fut confiée en 1978 à l'**Aéro-Club de France**, dont une Commission constituée d'anciens Cadets de l'Air assure la continuité de l'organisation.

Grâce à son grand succès, plus de **19 pays participent aujourd'hui activement à l'Echange** par le biais d'une organisation internationale : l'**International Air Cadet Exchange Association (IACEA)**.

Le statut de Cadet de l'Air :

Véritable **ambassadeur aéronautique** de la France, le Cadet de l'Air est en représentation auprès des autorités locales du pays qui l'accueille et des autres Cadets de l'Air.

Par sa participation à l'échange, le Cadet de l'Air promeut l'**amitié et la tolérance** au-delà des frontières en partageant sa passion pour l'Aviation avec ses semblables des quatre coins du globe.

Conditions requises pour candidater :

- Être membre et être présenté(e) par une **association** affiliée par la FFA, FFAérostation, FFAM, FFG, FFP, FFPLUM, FFVL, FFVV, RSA.
- Avoir **entre 18 et 21 ans**, 18 au plus tard le 21/07/2019, 21 ans au plus tôt le 07/08/2019 (**aucune dérogation possible**).
- Posséder une **expérience aéronautique significative** dans son (ses) domaine(s) respectif(s).
- Avoir une bonne connaissance de la **langue anglaise parlée**.





L'échange en 2019 :

Une phase de **pré-sélection sur dossiers** (ouverte du 1^{er} décembre 2018 au 25 janvier 2019) permettra au comité de sélection d'établir une liste d'environ **60 candidats**.

Ceux-ci seront alors convoqués à Paris le **weekend des 23 et 24 février 2019** pour une **demi-journée** de sélection finale qui verra désigner les **20 sélectionnés**. Elle consiste en un test écrit et oral d'anglais, de connaissances générales et aéronautiques, et en un entretien.

En 2019, des échanges ont été établis avec les pays suivants :

Australie, Allemagne, Belgique, Canada, Hong Kong, Israël, Pays Bas, Royaume-Uni, Suisse.

Les 20 Cadets (et Cadettes) de l'Air sélectionnés seront répartis en fonction des résultats de la sélection finale et de leurs aspirations pour visiter ces pays en compagnie de Cadets et Cadettes d'autres nations membres de l'IACEA. Des groupes de 20 à 30 cadets sont ainsi constitués par pays. Selon les pays et leur type d'organisation, les Cadets de l'Air sont logés dans des hôtels, des bases aériennes ou encore dans des familles d'accueil.

L'échange aura lieu **du 21 juillet au 8 août 2019**.

L'Aéro-Club de France accueillera dans le même temps un nombre identique de **jeunes Cadets étrangers** en provenance des pays où seront reçus les jeunes français.

Modalités et frais :

A partir du rassemblement des Cadets de l'Air français le 21 Juillet 2019 à Paris, **tous les frais de déplacement, nourriture et logement sont couverts par l'organisation responsable** (Aéro-Club de France ou pays d'accueil), les dépenses particulières hors du programme n'étant pas prises en charge. Chaque Cadet(te) de l'Air doit se munir de **l'argent de poche** nécessaire (souvenirs...) pour un voyage de 2 semaines à l'étranger, en chèques de voyages, devises ou carte bancaire internationale.

La seule participation financière demandée aux Cadets de l'Air sélectionnés sera de **300€ pour l'achat de la tenue officielle** retenue par la Commission.



Processus de candidature :

Les candidatures se font entièrement en ligne sur : **IACEA.FR**

La totalité de la procédure est détaillée pas à pas sur le site internet, les informations suivantes en sont un aperçu :

1. Formulaire de candidature en ligne (*)
2. Lettre de motivation du (de la) candidat(e) (*)
3. Avis et appréciation du Président de club (*)(**)
4. Chèque de 10€ pour frais de dossier en cas de première candidature (*)

(*) Voir procédure indiquée sur IACEA.FR (étapes 1, 2 & 3)

(**) Seul un candidat par aéroclub pourra être sélectionné par promotion. Dans le cas où plusieurs candidats d'un même aéroclub seraient admissibles à la suite de la sélection finale sur Paris, seul serait sélectionné celui ayant la meilleure note finale. A ce titre, l'un des critères utilisés sera l'appréciation donnée par le Président.

Echéancier de la sélection 2019 :

25 Janvier 2019 23h59	Date limite d'envoi des candidatures (étapes 1, 2 et 3 comprises).
Février 2019	Présélection sur dossier.
23 - 24 Février 2019	Sélection finale à Paris, un créneau (demi-journée) au choix sur l'un des 2 jours.
Mars 2019	Publication de la liste des titulaires et remplaçants. Ceux-ci seront avertis de façon individuelle ainsi que leur association et recevront alors les instructions pour la préparation de leur voyage.